

## que valent vos trésors ?

# Une cravate de turfiste

Nathalie soumet une cravate de la maison Hermès à notre expertise, l'occasion pour Philippe Rouillac, notre commissaire-priseur, de nous en dire plus.



Philippe Rouillac. (Photo NR)

Ce samedi, nos amis anglais pourront assister à la course du Grand National du steeple-chase. Cette course hippique, organisée à Aintree, au nord de Liverpool, est l'une des plus attendues de l'année chez nos voisins d'outre-Manche, grands amateurs de sports équestres. C'est alors l'occasion pour les gentlemen de sortir leurs plus belles tenues afin de rivaliser d'élégance, avec les

plus beaux chapeaux de ces dames.

L'objet de la semaine pourrait tout à fait trouver sa place lors de cet événement. Il s'agit d'une cravate en soie bleue et jaune, à motifs de couronnes et de rinceaux dorés. On y retrouve l'étiquette de la prestigieuse maison Hermès, attestant de l'origine de cet accessoire.

Fondée en 1837 par Thierry Hermès, bourrelier de formation, la maison commence par commercialiser différents articles de cuir destinés aux cavaliers, d'où son sigle représentant une calèche tirée par un cheval. Toutefois, elle diversifie progressivement ses activités dans le domaine de la mode, avec la création d'articles de maroquinerie tels que les célèbres sacs Birkin et Kelly, créés pour ces deux célébrités. La maison se lance également dans la confection de vêtements, notamment à destination d'un public masculin, à partir de 1925 puis d'un public féminin dans les années 1930. Dès 1937, elle met au point le fameux « carré Hermès » en twill de soie, c'est-à-dire réalisé à partir de fils croisés, assurant à la fois solidité et souplesse. Le carré devient l'emblème de la maison et peut ainsi orner les plus grands défilés ou être offert en cadeau diplomatique, comme ce fut le cas pour Hillary Clinton ou Laura Bush. De plus, certains modèles deviennent de véritables pièces de musée, à l'image du carré « Croix de Lorraine », créé à la Libération.



Une cravate aux motifs dits « Couronne », créé par Julie Abadie à la fin des années 1960. (Photo Rouillac)

### Des cravates pour le casino

À partir de 1949, la maison se met à produire des cravates pour hommes. Selon la légende, cette initiative ferait suite à la demande d'une succursale basée à Cannes, qui signalait que les hommes non cravatés étaient refusés au casino faute de porter cet accessoire, et ils souhaitaient pouvoir s'en procurer. Les cravates dessinées par Henri d'Origny se veulent alors pleines d'humour et aux couleurs chatoyantes, à l'image des carrés sur lesquels il avait auparavant travaillé. En tant qu'emblème de la marque, les motifs issus des carrés peuvent être repris et adaptés sur d'autres supports, comme notre

cravate, qui adopte le motif dit « Couronne », créé par Julie Abadie à la fin des années 1960. Il est donc tout à fait probable que ce modèle ait pu être encore acheté à la fin des années 1980, comme l'indique Nathalie. Pour reprendre le précepte de Coco Chanel : « *La mode se démode, le style jamais.* »

Concernant votre cravate, Nathalie, celle-ci est naturellement moins recherchée qu'un carré de la maison, mais elle reste en excellent état. Toutefois, si vous possédez encore le coffret, cela constituerait un atout supplémentaire pour sa valorisation. Il conviendrait de l'estimer autour de **20 à 30 euros**, une somme raisonnable pour porter un accessoire de haute couture.

### pratique

> Vous avez un objet à proposer à notre expert : envoyez-nous ce que vous connaissez sur celui-ci, ainsi qu'une (ou plusieurs) photo en format jpeg (d'un poids compris entre 250 et 500 Ko) sur la boîte mail : [tresors41@nrco.fr](mailto:tresors41@nrco.fr) (attention, tresors sans accent).  
> Vos coordonnées sont indispensables à la prise en compte de votre demande, mais vous pouvez réclamer l'anonymat en cas de publication.

## politique

# Anciens maires : réunion amicale à Blois

Vendredi, l'Association des anciens maires et adjoints du Loir-et-Cher (Adama 41) recevait à Blois, ses voisins régionaux pour une réunion interdépartementale « amicale ».

Après plusieurs années à administrer leur municipalité, ils s'activent à transmettre leurs connaissances démocratiques et les valeurs républicaines. « *Maire un jour, maire toujours* », s'amuse à répéter Bernard Lobietti, président national de la Fédération des anciens maires et adjoints de France (Famaf). « *Elle œuvre avec la jeunesse et contre l'absentéisme.* »

« *L'association permet de montrer tous les dispositifs démocratiques existant en Loir-et-Cher et que la démocratie n'est pas un problème stratosphérique mais qu'il est possible d'intervenir localement* », explique Patrice Martin-Lalande, président de l'Adama 41, ancien dé-



Après les élections municipales, ils contactent les nouveaux anciens maires et adjoints. (Photo NR)

puté et maire de Lamotte-Beuvron.

À l'instar de la Journée de la démocratie, instaurée par ce dernier en octobre 2023, au cours de laquelle ont lieu conférences, éducation aux médias et remise des Mariannes du civisme, une récompense aux communes dans lesquelles

les participations aux élections ont été les plus élevées.

### Une approche éducative

Le Loiret, qui organisera aussi sa Journée de la démocratie le 15 septembre, a reçu les félicitations de Patrice Martin-Lalande pour son programme. Il

apporte ses idées, qui lui semblent chères. « *Je conseille de regarder du côté de l'éducation aux médias. C'est un point névralgique de la démocratie, contre la désinformation, par exemple.* »

Avec une mention spéciale pour le quotidien : « *Le rôle des médias locaux est primordial dans la démocratie locale pour faire vivre le débat public. Il est aussi intéressant de voir comment, en tant que citoyen, on les protège.* »

En retour, le Loiret partage son expérience sur son intervention bien rodée en écoles primaires avec son « kit élection », pastichant une élection municipale.

À la droite du président, Pierre Renard de l'Association des anciens maires d'Indre-et-Loire, hors de la fédération, écoute attentivement avec l'intention de l'intégrer.

Martin Kretowicz

## justice

### Les décisions du tribunal de commerce

Lors de son audience du vendredi 10 avril, le tribunal de commerce de Blois a pris les décisions suivantes.

#### Liquidations judiciaires

(1). Bdcars prestige (vendeur automobile) à Saint-Ouen; société Bellesgraines (conseil et accompagnement des entreprises) rue de la Vallée-Maillard à Blois.

#### Redressements judiciaires

(2). Bailloux maçonnerie à La Ferté-Saint-Cyr; Olivier Simonin (tapisserie et ameublement) faubourg Chartrain à Vendôme.

#### Conversions en liquidations

Chez Pauline (coiffure) à Selles-sur-Cher; société Thierry Guemon Transports location (transports routiers) à Billy; Ercan Karaoglan (restauration rapide) à Selles-sur-Cher; Yolande Guibert (création et impression de gravures à chaud) à Beauce-la-Romaine; Alexandre Besse (vente de pièces auto) à Pruniers-en-Sologne; Le Palais nucérien (librairie, épicerie, papeterie, droguerie) à Noyers-sur-Cher, avec poursuite d'activité jusqu'au 30 avril; SAS Di Napoli Speed (pizzeria-sandwicherie) à Salbris; société Betulame (production, récolte et commercialisation de sève de bouleau) à Naveil; LG Pains et tradition (boulangerie) faubourg d'Orléans à Romorantin.

#### Liquidation sur résolution de plan

SARL Le Prince (boulangerie-pâtisserie) avenue Clemenceau à Vendôme.

(1) Procédure applicable à tout débiteur se trouvant en cessation de paiements et dont le redressement judiciaire est manifestement impossible.

(2) Pour résoudre la situation d'une entreprise qui ne se trouve plus en mesure de faire face à ses dettes, mais dont la situation n'est pas totalement compromise.

### Les avocats de Blois reconduisent le mouvement de grève

Les avocats du barreau de Blois ont voté vendredi la poursuite de leur mouvement de grève initié au début du mois pour protester contre le projet de loi sur « la justice criminelle et le respect des victimes » qui doit être examiné lundi 13 avril prochain au Sénat. Conséquences, les interventions des avocats dans le cadre des CRPC ainsi que toutes les assistances dans le cadre de la permanence pénale sont suspendues « *sauf quand la liberté du justiciable sera en jeu* ». Comme l'indique le bâtonnier Denys Robiliard, une délégation d'avocats blésois se rendra lundi à Paris pour se joindre au rassemblement organisé devant le Sénat dans le cadre d'une journée Justice morte.